MAIRIE DE CORGOLOIN
21700 CORGOLOIN
Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
NOUVEAU CONSEIL ET COMMISSIONS
ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX
FINANCES
INFORMATIONS MUNICIPALES
CIVISME – VIVONS ENSEMBLE
TRAVAUX SUR LA COMMUNE
AU FIL DES EVENEMENTS
LA VIE DU VILLAGE ET ASSOCIATIVE
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

Annick SAUVAIN -Mathilde PICAVET
Vincent RODIER – Cécile PAGANT - Irène LENOIR Patricia DEBARBOUILLE

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE

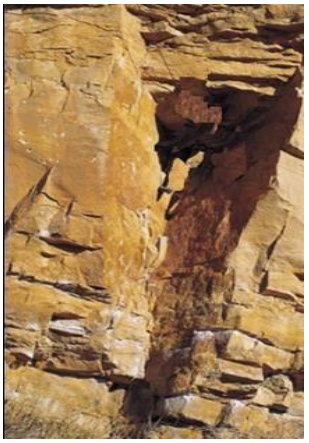

LA PIERRE

ET DU VIN

Bulletin Municipal
n°86

JUILLET 2020

L'EDITO DU MAIRE

Corgolinoises, Corgolinois,

Depuis mai, la nouvelle équipe municipale est en place ; les adjoints ont été nommés et les commissions créées .Vous trouverez à l'intérieur du bulletin la composition du Conseil Municipal et les commissions communales. Si vous souhaitez vous impliquer dans une commission, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Je profite de cette tribune pour remercier les anciens adjoints et conseillers municipaux qui ont décidé d'arrêter après deux mandats ; ils se sont beaucoup investis et j'ai appris beaucoup à leur coté lorsque j'ai été nommé maire.

Maintenant une page est tournée, une nouvelle équipe est en place avec des projets pour cette nouvelle mandature comme des travaux sur des bâtiments communaux, et avec objectif principal la réfection de la Grande Rue en 3 phases étalées sur 2022 – 2023 – 2024.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, les travaux de voirie du Chemin Neuf ont été réalisés courant février. Une nouvelle tondeuse a été achetée pour faciliter le travail de nos employés communaux. Des fleurs ont été plantées et nous n'avons pas eu à déplorer de vol, hormis chez un de nos administrés qui s'est fait dérober des fleurs et une jardinière.

L'année 2020 sera pour nous tous particulière et restera gravée dans nos mémoires. C'est la première fois que nous vivons une telle situation de confinement avec des gestes barrière à acquérir. Depuis l'apparition du COVID-19 en France, on dénombre près de 30.000 décès.

Corgoloin a été épargnée, je vous remercie d'avoir respecté les consignes gouvernementales. Nous devons tous être vigilants afin de ne pas avoir un retour de la pandémie dans les prochains mois. La commune a distribué des masques adultes et enfants, appréciés de tous. De même, nous avons fourni les écoles en produits : virucide (pour la désinfection du mobilier) et gel hydro-alcoolique ainsi que le matériel nécessaire pour le personnel avec masques et gants.

Pendant le confinement les 3 PAV (Point d'Apport Volontaire) ont subi des dépôts de toutes sortes, qui aujourd'hui sont encore trop présents. Je tenais à vous informer que je déposerai plainte pour dépôt sauvage dès que les auteurs des faits seront connus. De plus, j'en informerai la Communauté de Communes qui adressa aux contrevenants une facture de 100,00 € pour des frais de nettoyage. Enfin, nous constatons des dépôts de déchets qui sont destinés au recyclage et doivent être mis en déchetterie.

Après quelque mois d'attente, voici de retour votre nouveau bulletin municipal réalisé par les membres de la commission. Je tenais à les remercier pour leur implication et la volonté de vous informer avec des articles clairs, pratiques et précis sur notre commune.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.

Dominique Véret.

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET SES COMMISSIONS

MAIRIE DE CORGOLOIN
NOUVEL ORGANIGRAMME

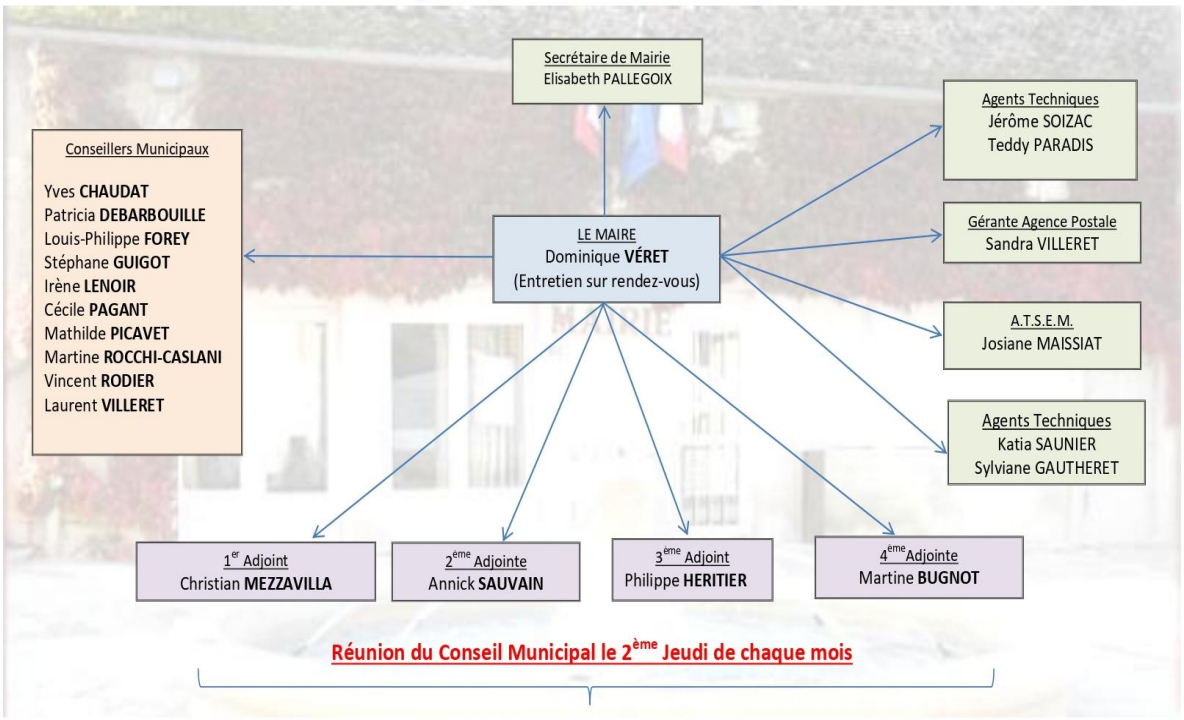

COMMISSIONS MUNICIPALES

(Conseillers Municipaux – Personnes civiles extérieures désireuses de participer aux commissions seront les bienvenues)

COMMISSIONS MUNICIPALES

DOMINIQUE VÉRET

	PLU - SECURITE - ECONOMIE				TRAVAUX – ENVIRONNEMENT				FINANCES COMMUNICATION – FESTIVITES			ENERGIE		POPULATION ELECTIONS – ACTION SOCIALE	
	DOMINIQUE VÉRET MAIRE				CHRISTIAN MEZZAVILLA 1er ADJOINT				ANNICK SAUVAIN 2ème ADJOINTE			PHILIPPE HERITIER 3ème Adjoint		MARTINE BUGNOT 4ème ADJOINTE	
	ECOLE RPI	PREVENTIONS GENDARMERIE PREFECTURE SANTE PCS POMPIERS DECI	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PLU COM COM PERSONNEL	JEUNESSE CMJ SPORTS	VOIRIE IMMOBILIER AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL SIGNALISATION	BATIMENTS RENOVATION ACCESSIBILITE EMPLOYES MUNICIPAUX JEROME ET TEDDY	BOIS AGRICULTURE VITICULTURE CHASSE FOSSE SYNDICAT DU MEUZIN	PROPRETE DECHETS FLEURISSEMENT CAUE	TRESORERIE BUDGET	BULLETIN MUNICIPAL SITE INTERNET RESEAUX SOCIAUX	FESTIVITES ASSOCIATIONS COMMEMORATIONS	BIODIVERSITE PCAET TEPCV	SICECO ECLAIRAGE RESEAUX ELECTRIQUES & TELEPHONIQUES	ETAT-CIVIL CIMETIERE LISTE ELECTORALE RECENSEMENT	ŒUVRES SOCIALES ECOUTE & PAROLE AIDE A L'EMPLOI
REFERENTS				Mathilde PICAVET			Yves CHAUDAT	Martine ROCCHI		Mathilde PICAVET	Mathilde PICAVET				
Dominique VERET	x	X	X	X	X	X		X	X	X	X			X	
Christian MEZZAVILLA		X	X		X	X			X	X	X				
Annick SAUVAIN			X						X		X				
Philippe HERITIER		X	X						X		X				
Martine Bugnot			X								X				
Yves Chaudat					X	X	X				X				
Louis-Philippe FOREY			X		X	X		X			X				
Mathilde PICAVET	x			X							X				
Cécile PAGANT				X				X		X	X			x	
Patricia DEBARBOUILLE				X				X		X	X				
Martine ROCCHI CASLANI											X				x
Stéphane GUIGOT					X						X	x			
Irène LENOIR								X		X	X	x	x		
Vincent RODIER										X	X				
Laurent VILLERET								X			X	x	x		
											x				
Personnes extérieures :															

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

DELIBERATIONS

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Comcom Gevrey-Nuits
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte d'Or (ATD21)

POINT SUR LES TRAVAUX

- « Cimetière Collectivités Entreprise » a procédé au relevage de 20 tombes dans le cimetière.
- Positionnement du sapin Place de la Mairie.
- Rendez-vous sera demandé à l'entreprise Monnot pour expliquer les attentes des élus concernant les tailles des arbres.
- Chemin Neuf : l'entreprise Noirot est retenue pour l'ensemble des travaux (tranche ferme et optionnelles)
- Rendez-vous sera pris avec la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) portant sur l'aménagement de la «Grande Rue»

PERSONNEL COMMUNAL

Le Contrat à Durée Déterminée de Mr Teddy Paradis, agent communal, est reconduit du 1er Novembre 2019 au 31 Mars 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019

DELIBERATIONS

- Approbation des Travaux voirie « CHEMIN NEUF » - tranches optionnelles n°1 pour reprise complète de structure voirie et n° 2 pour l'aménagement du carrefour
- Demandes de subventions « Appel à Projets Voirie 2020 » et « Amendes de Police 2020 »

Approbation de la restitution des équipements « Terrain de Football » et « médiathèque »
par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges à compter du 1er janvier 2019

Lotissement « Fourneau III »

La société Capelli propose de rétrocéder le chemin piéton à la commune de Corgoloin. Le Conseil Municipal et les riverains concernés ne sont pas d'accord avec cette rétrocession.

ORVITIS

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion avec ORVITIS en date du 8 novembre 2019, concernant la reprise des entrées charretières du lotissement « Saussy ». Le Conseil Municipal donne son accord. La Commune a profité de cette réunion pour faire le point de tout ce qui n'était pas encore réalisé ou entretenu (espaces verts, coffrets électriques, etc.…).

RECENSEMENT POPULATION

Mesdames Bosch et Bugnot donnent des informations sur le Recensement de la Population.

SICECO

La remise à niveau des armoires est terminée, ainsi que la pose des projecteurs LED pour l'Eglise, le lavoir et la salle des fêtes avec non rallumage le matin. L'entretien des pieds de mâts du terrain de football a été réalisé. La lampe suite à accident sur la D974 a été remplacée. Un candélabre d'éclairage public a été endommagé en face du « Poirier au Loup » le long de la RD 974. La déclaration de sinistre a été établie. Un courrier sera adressé au restaurant « Le Guidon ».

REPAS DES AINES

87 participants sont inscrits au repas du 24 novembre, dont 61 aînés (39% des Aînés du village de plus de 70 ans.

SDIS 21

Le Cross du SDIS 21 passera à Corgoloin le 30 novembre prochain. Toute son organisation sera gérée par le SDIS.

ARBRE DE NOEL

65 enfants sont déjà inscrits à cet arbre de Noël. Les illuminations de Noël seront posées le 3 décembre 2019.

PANNEAUX SIGNALISATION

Il sera demandé à la société « Signature » un devis pour un panneau « 200m » qui sera installé Rue du Petit Paris et un panneau complet « attention danger 3.T5 à 1.3 km » vers la ferme de la « Truode » afin de ne pas s'engager en direction du pont du « Liet ».

FONTAINE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Rocamat prendra à sa charge 2150€HT pour la réfection de la fontaine. Restera à la charge de la commune 350€ environ.

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

DELIBERATIONS

- Arrêt Projet Plan Local d'Urbanisme
  Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 2 contre d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme
- Avis sur projet Délimité des Abords
  L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de l'Eglise de CORGOLOIN, qui sera soumis à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX (suite)

- Décision de soumettre les clôtures à Déclaration Préalable de Travaux

  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions au titre de l'exercice 2019 aux associations suivantes :

- « L'Aile et la Cuisse » : 200.00€
- « AE2C » : 500.00€
- « Amicale des sapeurs-pompiers du CIS des Deux Côtes » :400.00€
- Association « Chasse de Corgoloin ": 300.00€
- Association « Tête et Jambes » : 500.00€

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer 3 emplois d'agents recenseurs.

VŒUX DU MAIRE 2020

La cérémonie des Vœux du Maire 2020 aura lieu vendredi 3 janvier 2020 à 19h à la salle des fêtes.

DIVERS

Elections CMJ : Une date sera retenue en janvier 2020 pour de nouvelles élections.

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

DELIBERATIONS

- SOUTIEN AUX FORESTIERS DE L'ONF

  Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers de l'ONF pour un poste de vacance du triage forestier de Ladoix-Serrigny-Corgoloin.

  . DE SOUTENIR la démarche entreprise par les personnels forestiers ;
  . DEMANDE la nomination de personnels fonctionnaires sur les postes vacants ;
  . DE SUSPENDRE les paiements des frais de garderie tant qu'un agent ONF n'est pas nommé sur ce poste vacant

MISE A JOUR DE GRADES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à jour des grades des agents communaux à compter du 1er janvier 2020

ORVITIS

ORVITIS souhaite procéder à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement « Saussy » et demande de lancer la procédure. Aussi, après échanges, le Conseil Municipal décide d'attendre que tous les travaux soient achevés.

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

TRAVAUX

- Chemin Neuf : Le Conseil Départemental de la Côte d'Or a adressé l'autorisation de commencer les travaux.
- SICECO : Intervention de Mr Héritier pour l'éclairage du carrefour de l'avenue des Peupliers et la Voie Romaine
- Ancienne Mairie : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Bureau d'Architecte est à la recherche d'un local pour exercer son activité. Le Conseil Municipal est d'accord pour proposer à cette société les locaux de l'ancienne mairie.
- Agence Postale Communale : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste envisage des travaux à l'intérieur de l'agence. La commune, réceptive à cette initiative, prendra à sa charge la réfection des peintures.

MANIFESTATIONS 2020

Mme Sauvain présente le compte-rendu de la commission pour les manifestations susceptibles d'être programmées pour 2020 :

DIVERS

- Fibre : la Société Parera (pour le Conseil Départemental) a déposé une demande de travaux pour installer le coffret de rue (Avenue des Peupliers) pour le déploiement de la fibre
- PLU : retours d'avis favorables de deux Personnes Publiques Associées
- Réunion du Conseil d'Ecole le 7 février 2020
- Participation de deux conseillers municipaux à une réunion sur la revalorisation paysagère

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

DELIBERATIONS

- Approbation du compte de gestion 2019
- Affectation du résultat exercice 2019
- Vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020
- Vote des taux des taxes directes locales 2020 qui restent inchangés par rapport à 2019 :

  - **Taxe d'habitation..... 5.61%**
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 14.03%**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 24.22%**

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX (suite)

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

DELIBERATIONS

- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
  Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

- DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
  le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints :
  - Maire : 40.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 1er Adjoint, 2ème Adjoint, 3ème Adjoint et 4e Adjoint : 10.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- DELIBERATION DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AUPRES DU SICECO
  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :
  -Monsieur Philippe Héritier délégué titulaire et Monsieur Laurent VILLERET délégué suppléant auprès du SICECO

- MISE AUX NORMES TERRAIN DE FOOTBALL VOIE ROMAINE
  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société « Coseec » d'un montant HT de 20 350.00€ pour la réalisation de travaux d'équipement et mise aux normes du terrain de football. Des dossiers de demandes de subvention seront adressés au Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Sportifs, à l'Etat dans le cadre de la DETR et au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

- REDEVANCES D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2020
  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement auprès d'Orange et de GRDF les Redevances d'Occupation du Domaine Public.

- COMMISSIONS COMMUNALES
  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la composition des commissions communales.

FINANCES

Madame Annick Sauvain donne des explications sur le Budget Primitif 2020 établi précédemment.

VENTE DE BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal du produit de la vente de lot de bois d'un montant de 43007.00€.

LOTISSEMENT « SAUSSY »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de vente des lots dans ce lotissement : il reste 4 lots de libre.
Il est de même évoqué la rétrocession de voirie de ce lotissement. Aussi, après échanges, un courrier sera adressé à Orvitis demandant une visite sur les lieux où sera évoqué le problème des 2 bassins de décantation. Une décision sera prise ultérieurement.

RPI « de la Côte de Nuits »

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une réunion du RPI « de la Côte de Nuits », une délibération sera certainement à prendre pour demander une participation financière scolaire aux communes extérieures.

DIVERS

- -Le Maire a reçu le président de l'association « La Bande aDoc » qui souhaite organiser un salon ViniBD les 20 et 21 mars 2021.
- -la Municipalité a été remerciée par les habitants pour la distribution des masques ;
- -Des dégradations sont à déplorer sous le préau de l'école primaire Grande Rue ;
- -Intervention de Madame Picavet Mathilde :sur compte Facebook Corgoloin, Whatsapp, collecte des bouchons et Journée de l'Environnement à venir, l'organisation d'un petit marché sur le village.

FINANCES MUNICIPALES

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2020, le compte administratif 2019 ainsi que le budget primitif 2020 ont été adoptés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Budget 2020
011	Charges à caractères générales	175 458,45	195 600,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 705,52	175 270,00
65	Autres charges de gestion courante	199 008,75	101 808,00
	Total des dépenses de gestion courante	540 172,72	472 678,48
66	Charges financières	13 778,39	12 100,57
67	Charges exceptionnelles	6,89	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	553 958,00	484 779,05
023	Virt de la section investissement		185 538,72
042	Opération d'ordre	1 676,60	
022	Dépenses imprévues		40 153,93
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		**555 634,60**	**710 471,70**

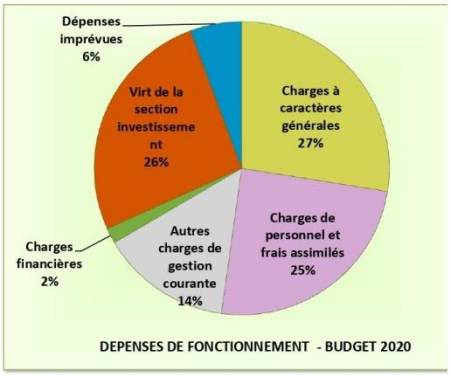

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Budget 2020
13	Atténuation de charges	163,94	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	68 640,02	101 764,00
73	Impôts et taxes	351 552,03	348 306,00
74	Dotations et participations	59 299,33	51 346,00
75	Revenus immeubles	42 594,73	41 000,00
	Sous/total des recettes de gestion courante	522 250,05	542 416,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	13 314,27	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	535 564,32	542 416,00
042	Travaux de régie		6 000,00
002	Excédent reporté		162 055,70
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		**535 564,32**	**710 471,70**

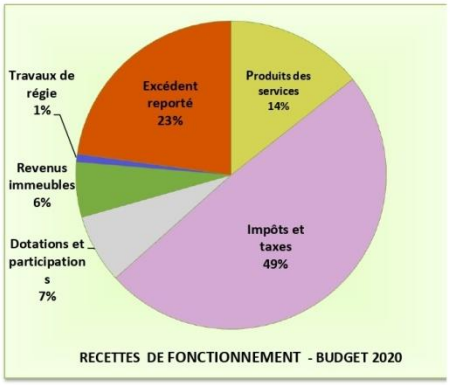

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENTS			
Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Budget 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 959,04	20 098,00
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	76 688,80	186 800,00
	Sous/total des dépenses d'équipement	86 647,84	206 898,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 884,97	39 626,32
	Sous/total des dépenses financières	42 884,97	39 626,32
	Total des dépenses réelles d'investissement	129 532,81	246 524,32
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections (régie)		6 000,00
001	Déficit 2019 reporté		45 005,45
20	Dépenses imprévues		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		**129 532,81**	**297 529,77**

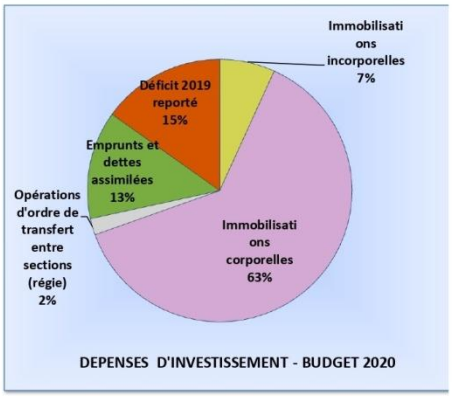

RECETTES INVESTISSEMENTS			
Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Budget 2020
13	Subventions d'investissement	10 308,00	29 837,60
	Total des recettes d'équipement	10 308,00	29 837,60
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	34 885,77	20 050,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	28 294,53	62 103,45
	Total des recettes financières	63 180,30	82 153,45
	Total des recettes réells d'investissement	73 488,30	111 991,05
041	Opération d'ordre de transfert entre les sections	1 676,00	
021	Virt à la section fonctionnement		185 538,72
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		**75 164,30**	**297 529,77**

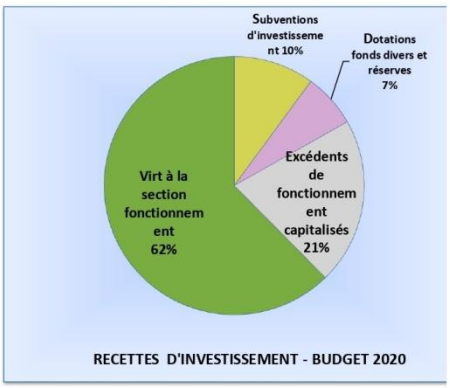

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté **(JDC).** Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.
Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

La liste emmenée par Dominique Véret a été élue dès le premier tour des élections du 15 mars 2020, avec la liste « Corgoloin voit loin » :

Dominique Véret - Christian Mezzavilla -Annick Sauvain - Philippe Héritier
Martine Bugnot - Yves Chaudat - Patricia Débarbouillé - Louis-Philippe Forey
Stéphane Guigot - Irène Lenoir -Cécile Pagant - Mathilde Picavet
Martine Rocchi-Caslani - Vincent Rodier - Laurent Villeret

AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN
Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 11h30

Fermeture pour congés d'été du 15 au 31 août 2019

COLLECTE DES BOUCHONS

Dorénavant les collectes de bouchons plastiques auront lieu à **l'agence postale aux heures d'ouverture tout le mois de juillet 2020.**
Encourageons cette bonne action qui ne coûte rien et apporte beaucoup aux personnes en situation de handicap.

Pensez dès à présent à garder vos bouchons !

PANNEAUX D'AFFICHAGES

Récapitulatif de leurs installations :
Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau
Place des Peupliers - Place des Platanes -Rue du Cassis – Rue du 19 mars 1962
Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LA FÊTE NATIONALE
CORGOLOIN 13 JUILLET 2020
EST ANNULEE

Distribution de terreau

L'ancienne décharge municipale (au-dessus du cimetière) sera ouverte exceptionnellement

Samedi 26 Septembre 2020
et Samedi 3 Octobre 2020

de 8 h à 11 h 30 heures

Pour mise à disposition de terreau de jardinage pour les habitants de la Commune.

Coupes de Bois

La Commune de Corgoloin propose des coupes de bois à ses habitants.
Bois de « Tempête 2019 »

Si vous souhaitez en retenir, veuillez vous inscrire au secrétariat de Mairie

Du 1er septembre au 30 Septembre 2020

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Mercredi 11 novembre 2020, la France commémorera l'armistice de la Première guerre mondiale 1914-1918
La population est invitée à participer à cette cérémonie :

- 10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
- 11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
- 11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes

REPAS DES AINES

La municipalité réunira les anciens de Corgoloin le

dimanche 25 octobre 2020

Une invitation sera adressée aux personnes concernées.
Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ce grand moment de convivialité, les membres du Conseil Municipal se feront un plaisir de venir vous chercher. La salle des fêtes est dotée d'un accès aux personnes à mobilité réduite. A cet agréable moment, il n'y aura pas de substitution à ce repas par un panier garni comme les années précédentes.

ARBRE DE NOEL **se déroulera le vendredi 4 décembre 2020**
(plus de précisions seront mises dans le prochain bulletin de Septembre 2020).

VŒUX DU MAIRE 2020- 2021

Les habitants de Corgoloin sont cordialement invités le **vendredi 15 janvier 2021** à 19h à la salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LA SEMAINE BLEUE, un rendez-vous incontournable

Du 5 au 11 octobre 2020.
Thématique Semaine Bleue 2020-2021 « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire »

Bien vivre son âge c'est enfin participer à la vie sociale et culturelle de son territoire au contact et en relation avec les autres générations dans sa famille certes, mais aussi et surtout avec les amis, les voisins ceux avec lesquels on peut partager un loisir, une passion, un engagement associatif. La Semaine Bleue 2020 aura pour objectif de développer et de valoriser la place que les aînés doivent occuper.

Direction des solidarités : solidarites@ccgevrey-nuits.com : 03.80.51.81.11

PLAN CANICULE

La canicule va faire son apparition. Restons attentifs à nos proches, voisins, nos anciens, nos enfants lors de forte chaleur et encore plus si un PLAN CANICULE devait être déclenché. Un grand merci à tous et toutes pour cette vigilance et ces actes de solidarité dont vous avez déjà fait preuve.

Un registre est ouvert en mairie pour le suivi de ces personnes.

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations sur les gestes et attitudes à adopter à ce sujet sur les sites http://www.inpes.sante.fr/ ou http://www.sante.gouv.fr/

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Confier son enfant à une assistante maternelle agréée offre les avantages d'un accueil familial dans un autre foyer à proximité de chez soi.

L'agrément valable 5 ans est délivré par le Président du Conseil Général. Il garantit la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants auprès d'une assistante maternelle qui a suivi une formation de base de 120h dont 60 h obligatoires avant l'accueil du premier enfant.

L'assistante maternelle agréée bénéficie d'un suivi de la PMI afin de l'accompagner dans sa mission d'accueil de l'enfant.

Plusieurs assistantes maternelles sont à votre disposition sur la commune pour accueillir vos enfants :

Madame Christelle BEAUMONT JEANNIARD
Route Départementale 974 – 06.23.90.89.05

Madame Laurence CALLA
9 rue du 19 mars 1962 – 03.80.62.73.68

Madame Léana JULIEN
7 rue Guigone de Salins – 06.34.41.98.09

Madame Martine PETOT
8 Route Départementale 974
Lotissement Fourneau III – 03.80.30.21.60

Madame Sandrine SAUVAIN
6 chemin de la Truode – 06.18.21.14.10

INFORMATIONS

RESTRICTIONS D'EAU POUR NOTRE COMMUNE SELON ARRETE PREFECTORAL JUSQU'AU 15 NOVEMBRE

Mesures applicables sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or

pour les particuliers	Sur tout le territoire du Département
Arrosage des pelouses	Interdit
Arrosage des potagers, des massifs fleuris, et des plantations des commerces de végétaux	Interdit de 10 heures à 19 heures
Lavage des véhicules à son domicile, lavage des toitures, des façades et des abords des immeubles	Interdit sous réserve des strictes nécessités de l'hygiène publique
Remplissage des piscines privées	Interdit sauf 1ère mise en eau de piscines dont la livraison des travaux ne peut être réalisée qu'après remplissage, sous réserve de l'accord du maire en liaison avec le gestionnaire du réseau d'eau potable
Pour les collectivités	**Sur tout le territoire du département**
Arrosage des pelouses, des espaces verts, des massifs fleuris, des aires de loisirs et des terrains de sport, de la surface enherbée du tram	Interdit sauf pour les usages suivants et uniquement de 19h à 10h : - les surfaces à vocation sportive, précisément délimitées, où évoluent les usagers, - les massifs fleuris, - la plate-forme enherbée du tram.
Lavage des voies et trottoirs, à l'exclusion des nécessités de salubrité publique	Interdit

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

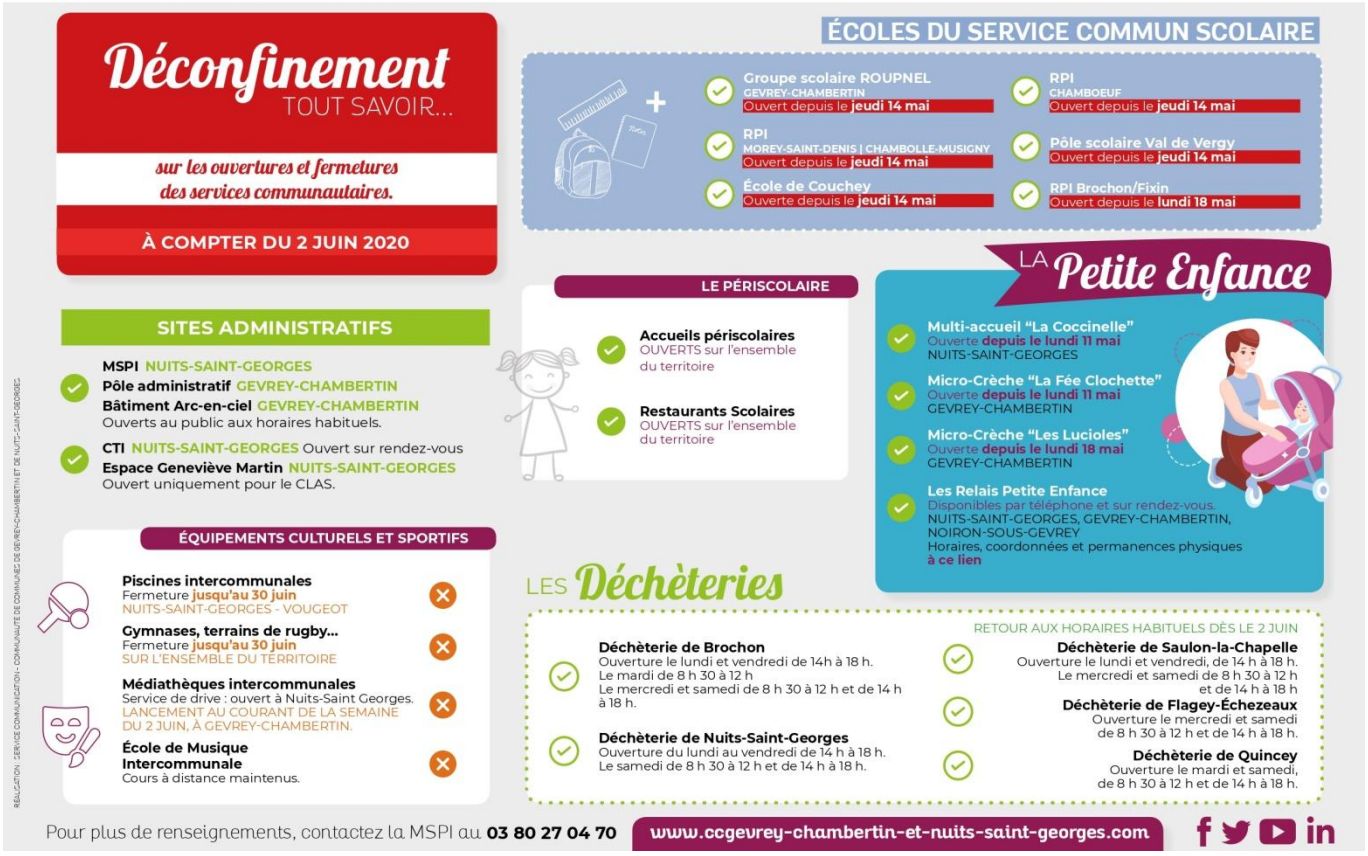

LES TROTTOIRS

Chaque Corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin (haies) afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.
Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas, ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

REMPLISSAGE DES CONTAINERS A VEGETAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des végétaux putrescibles et de petites tailles (sécateur à main). **Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux afin d'éviter les débordements.** Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport.

DEJECTIONS CANINES

Quelques règles de civisme :
Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles.
Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut-être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2ème classe.

RAPPEL SUR LES ABORDS DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES …. «POINTS SALES»

De nouvelles photographies prises autours des "points propres" Face à l'incivisme de certains citoyens, tout est mis en place pour retrouver le ou les auteurs de ces dépôts qui relèvent de la déchetterie ou de la poubelle.
Il a été rappelé que tout dépôt ne relevant pas des points propres est passible d'une amende. Les points d'apport volontaires n'accueillent que les déchets ménagers triés (verre, emballages et papiers).

Le non respect des consignes de tri engendre des frais très coûteux qui sont répercutés sur nos factures de redevance incitative.

VOL AU CIMETIERE

Ce n'est pas la valeur des fleurs ou des plantes posées sur un caveau qui est en cause, c'est la valeur symbolique pour les familles dans la peine : le vol est alors ressenti par elles comme une profanation. Les personnes qui y pénètrent doivent considérer qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées, ce qui impose la décence et la tranquillité.

Pour votre information, il est porté à votre connaissance que le règlement du cimetière (gestion des tombes, du columbarium et du jardin du souvenir) est affiché dans à chaque entrée du cimetière, et que 3 bacs à déchets « pots en terre-plastiques-végétaux) sont mis à votre disposition à l'entrée sud.

La municipalité vous serait très reconnaissante de bien vouloir respecter le tri dans les bacs adéquats.

BRUIT UTILISATION DES ENGINS A MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que :

- **du lundi au vendredi de 8h30/12h - 14h30/ 19h30**
- **le samedi de 9h/12h - 15h/19h**
- **le dimanche que de 10h/12h.**

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.

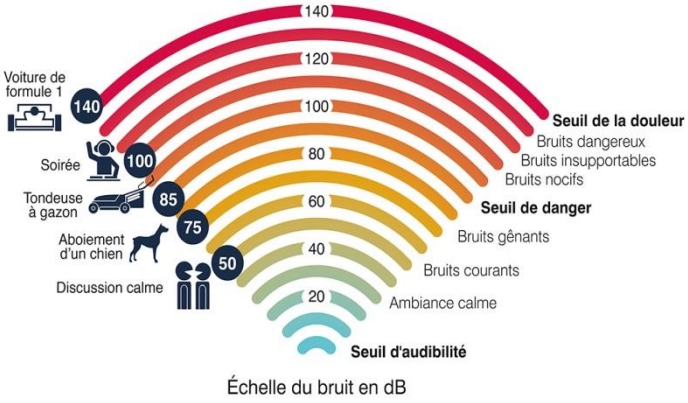

Échelle du bruit en dB

BRULAGE A L'AIR DE TOUS DECHETS

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est strictement interdit sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Le non respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme de 450€.

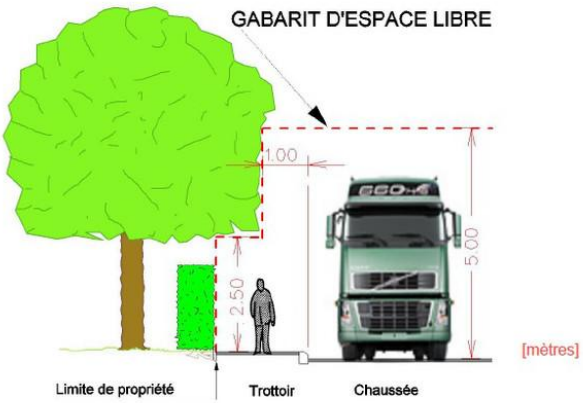

ENVIRONNEMENT

Art. R161.24 du Code Rural :

Il est rappelé que **la taille des haies** de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique et l'éclairage public.

Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc.) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet et non dans les containers à végétaux de la commune.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Des travaux ont été réalisés sur la commune pendant cette période de confinement :

- Mise en place du radar pédagogique devant la Poste ,Grande rue.
- Signalisation dans la commune.
- Voierie du « Chemin neuf »
- Changement des dalles du sol en pierre de la place de la Mairie.
- Travaux dans l'ancienne gendarmerie.
- Remplacement en ampoules LED de l'éclairage rue Claude Delmasse.

Retour avec quelques images :

L'ancienne gendarmerie

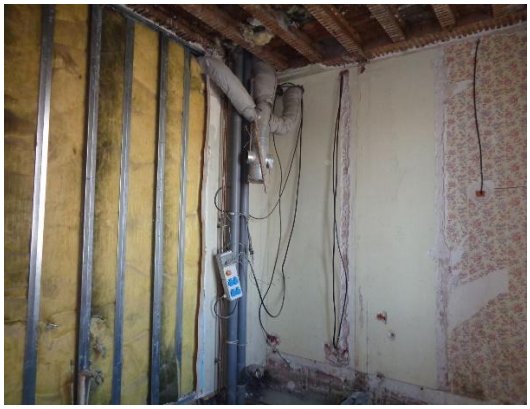

Le chemin neuf

L'éclairage en Led rue Claude Delmasse.

AU FIL DES EVENEMENTS

Cette fin d'année dans notre commune a été marquée par quelques évènements :

«Quand on habite à Cussigny » par Philippe Héritier.

« Ce 20 décembre 2019, Annick et moi nous étions à Corgoloin au sapin de Noël des écoles maternelles. Nous en sortions lorsque nous sommes attirés par des voix qui sortaient de la bibliothèque, là, des mères Noël en habits faisaient vivre la magie de Noël avec des livres dignes des plus grands contes lus aux enfants. En les quittant, nous sommes attirés par une étoile qui nous engage à prendre la route vers la plaine.

Nous restons figés à l'entrée de cet ilot quand une fée nous apparaît ;nous conduit à l'intérieur du bourg et nous entraîne jusqu'au lavoir où nous retrouvons un groupe de personnes chaudement vêtu qui nous accueille chaleureusement .Sur la table en pierre rose du lavoir un vin chaud nous est servi en même temps que quelques fantaisies .Partant de là nous arpentons le village, découvrons au fil de notre promenade et de maison en maison des crèches réalisées par l'habitant. Il y en a des petites, des grandes, en papier, en bouchon, en bois, en lego, montées à l'extérieur ou dissimulées derrière une fenêtre. Dans l'une d'elle l'hôtellerie représentée affichait complet.

Par ces quelques photos, je vous laisse partager, la féerie de ces instants forts ; ce soir-là, la magie de Noël avait opéré. Bravo à tous les participants pour cette action solidaire. »

C'est donc cela quand on « CRECHE » à Cussigny.

La remise de médaille de notre secrétaire de mairie Elisabeth Pallegoix et le concours de maisons fleuries lors de la cérémonie des vœux du maire en janvier2020.

L'inauguration de notre nouvelle boîte à livres prête à être remplie de lectures diverses, mi-novembre 2019.

L'élection du Conseil Municipal des Jeunes, avec sa nouvelle maire Morgane Berbey en janvier 2020.

AU FIL DES EVENEMENTS

Le 17 mars 2020, nous avons été confinés, tout a été paralysé, toutes les manifestations interrompues face au covid-19. Pour y faire face, notre commune préparait un déconfinement qui se déroula mi-mai en douceur et début juin. Il a fallu mettre tout en œuvre pour protéger nos habitants et le retour progressif des écoliers.

<u>Les actions faites dans la commune suite au déconfinement.</u>

* L'achat de masques par la Commune pour la protection de ses habitants avec distributions dans les boîtes aux lettres.

* Mise en place du protocole sanitaire dans les écoles en respectant scrupuleusement les gestes barrière.

* Reprise de la bibliothèque selon conditions et déconfinement de notre boîte à livres.

LA VIE DU VILLAGE

Recensement de la population qui s'est déroulé du 16/01/2020 au 15/02/2020

Nos trois agents recenseurs : Cécilia Da Costa Marques, Christian Mezzavilla, Mélanie Desfoux.

Au 18 février 2020, la commune compte 941 habitants .

Le premier tour des élections municipales le 15 mars

Cérémonie du 8 mai restreinte à Monsieur le Maire.

Fleurissement du village

C'est mi-mai que la commune a fleuri l'ensemble du village avec des géraniums, lavandes qui égayent les rues et les quartiers.

La commune a fait l'acquisition d'une tondeuse

Un plan a été réalisé pour se repérer dans le village, mais aussi pour y découvrir l'histoire de notre commune et de ses hameaux, il est disponible en Mairie .

VIE ASSOCIATIVE

Le tableau ci-dessous référence les associations sur la commune à ce jour.
Afin de remettre à jour les données et coordonnées des différentes associations, veuillez vous adresser en Mairie pour des changements éventuels, et afin de vous contacter pour vos animations futures pour nos prochaines parutions.

TABLEAU DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	PRESIDENTS	N°TELEPHONE	ADRESSE	ADRESSE ELECTRONIQUE
AE2C Association des Ecoles	NICOLAS Emmanuel	07 88 43 84 44	-	ae2c.asso@gmail.com
AMICALE SAPEURS POMPIERS du Cis des Deux Côtes	GAILLARD Sébastien Président	06 61 49 65 13		amicaledeuxcotes@gmail.com
	VAILLANT Mathilde Secrétaire	07 87 93 13 08	21550 Ladoix-Serrigny	-
ASSOCIATION CHASSE	ALLEXANT Jean-Claude	03 80 62 96 87	Hameau de Cussigny - 21700 corgoloin	jc.allexant@orange.fr
ASSOCIATION FONCIERE	SAUVAIN Philippe	06 89 33 44 63	Ferme de la Truode - 21700 Corgoloin	philippe.sauvain@wanadoo,fr
ASSOCIATION PAROISSIALE Sainte Anne	JANICOT Jean-Paul	06 82 11 42 67	Impasse de la Truode - 21700 Corgoloin	Jean-Paul.janicot21@orange.fr
CORGOLOIN TETE ET JAMBES	SAUVAIN Annick	03 80 35 85 62 06 28 19 70 19	21 Grande Rue - 21700 Corgoloin	annicksauvain@orange,fr
ESPOIRS POUR JADE	CYMBALISTY Christophe	03 80 62 72 21	7 rue Chaume - 21700 Corgoloin	espoirs.pour.jade@orange.fr
FCCL	Football Club Corgoloin Ladoix			Corgoloin.fccl@lbfc-foot.fr
LECTURE JEUNESSE	JEANNIARD Muriel	03 80 62 72 53	85 RD 974 - 21700 Corgoloin	muriel.jeanniard@wanadoo.fr
SAINT VINCENT TOURNANTE	GACHOT Damien	03 08 62 93 03	Rue de la Bretonnière - 21700 CORGOLOIN	domaine@gachot-monot.com.
SAINT-VINCENT	THIBERT Pierre	03 80 62 73 40	76 Grande Rue - 21700 Corgoloin	-
SYNDICAT VITICOLE CORGOLOIN-COMBLANCHIEN	DURAND Xavier	03 80 51 28 91	24 Grande Rue - 21700 Comblanchien	domainedurandxavier@gmail.com
TENNIS CLUB CORGOLOIN				

LA VIE DU VILLAGE

Petite curiosité…..

Savez-vous que le chemin de Compostelle passe par notre village. Levez les yeux, vous verrez les coquilles à certains endroits en hauteur.

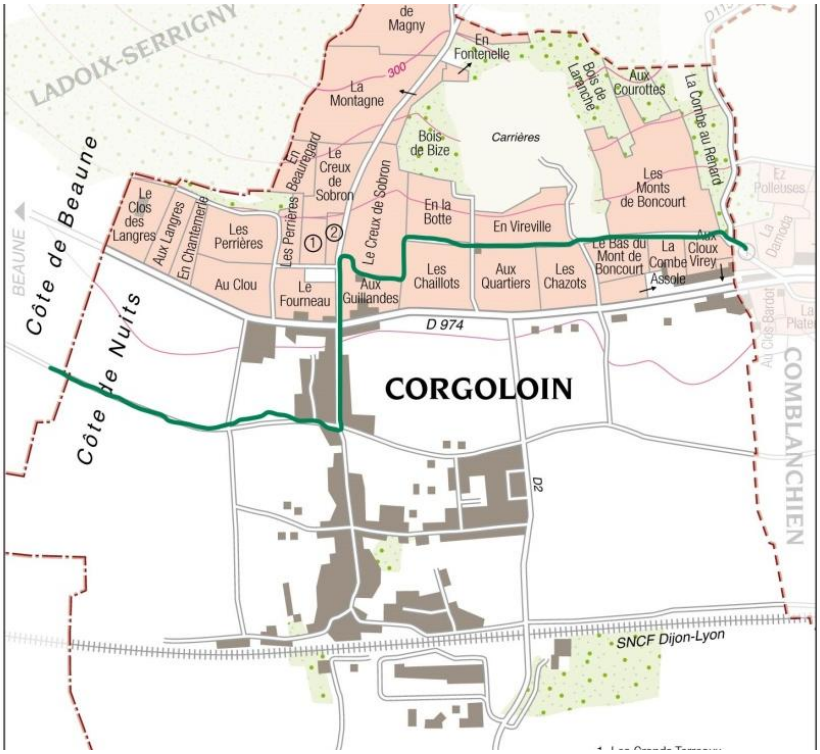

Les chemins en Bourgogne

La Bourgogne est une terre de spiritualité. Aussi, la Confraternité a reconnu et balisé trois chemins de St Jacques de Compostelle en Côte d'Or (Voir carte) en privilégiant les itinéraires passant par les « hauts lieux » que sont Vézelay, Cluny, Cîteaux, Taizé, Fontaine les Dijon, La Bussière sur Ouche, La Pierre qui Vire et Flavigny sur Ozerain.

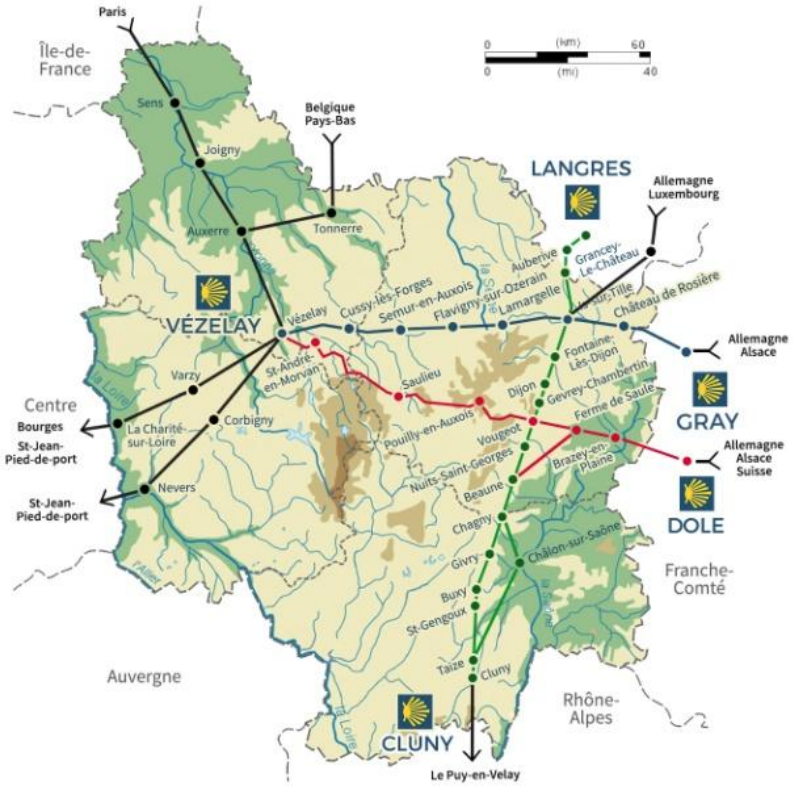

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES –AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et s'associe à leur douleur.

Thérèse HEITZMANN décédée le 11 octobre 2019 à Corgoloin

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents :
Cameron MADOZ né le 24 octobre 2019
Gabriel MERMET né le 5 décembre 2019
Juliette BACCON née le 23 décembre 2019
Ethan GUIBORAT né le 11 janvier 2020
Célestine BRIDET-SURUGUES née le 27 janvier 2020
Amaury VINCENZI né le 10 février 2020
Paul GERARD né le 8 mars 2020
Maé BOULICAUT né le 28 avril 2020
Eden GOULEY née le 12 juin 2020

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux jeunes mariés

Romain GOULEY et **Pauline TRONCI** le 14 décembre 2019

TELEPHONES UTILES	NUMEROS
SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau & Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde 6 Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

Juillet 2020	Collecte des bouchons à l'Agence postale, selon horaires d'ouverture.
Samedi 26 septembre	Distribution de terreau
Du 1er au 30 septembre 2020	Inscription pour les coupes de bois «bois de la tempête 2019»
Samedi 3 octobre 2020	Distribution de terreau
Dimanche 25 octobre 2020	Repas des aînés
11 Novembre 2020	Cérémonie du 11 Novembre
Vendredi 4 décembre 2020	Arbre de Noël
Vendredi 15 janvier 2021	Vœux du maire

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution prévue pour SEPTEMBRE 2020. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et un aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.